

Chartres, le 17 juin 2026

Le Préfet d'Eure-et-Loir

à

Mesdames et Messieurs les Maires

En copie à

Messieurs les Présidents de Communautés de
Communes
Madame et Messieurs les Parlementaires
Monsieur le Président du Conseil
Départemental
Monsieur le Président de l'Association des
Maires
Monsieur le Président de l'Association des
Maires Ruraux
Madame et Messieurs les Sous-Préfets
d'arrondissements

Objet : Recommandations à l'occasion de l'épisode de canicule

PJ : Guide « faire face aux vagues de chaleur », visuels recommandations sanitaires

Le département d'Eure-et-Loir sera placé en **vigilance orange canicule** à compter du jeudi 18 juin 2026 à 12h00. Cette vague de chaleur devrait s'intensifier dans les prochains jours.

Cela nécessite une attention particulière, notamment à destination des **personnes les plus vulnérables**.

Dans ce contexte, je vous invite à mettre en œuvre, dès à présent, l'ensemble des dispositions prévues dans votre Plan communal de sauvegarde, en vous appuyant notamment sur le guide actualisé que vous trouverez en pièce jointe, intitulé « Faire face aux vagues de chaleur avec son PCS/PICS », notamment :

- relayer auprès de la population les messages de recommandations et d'informations diffusés par les services préfectoraux (cf. visuels en PJ) ;

- informer mes services, en temps réel, de toute difficulté que vous ne parviendrez pas à surmonter et transmettre toute information relative à la dégradation de la situation sanitaire locale ;

- activer votre registre nominatif communal pour entrer en contact avec les personnes vulnérables de votre commune afin de s'assurer de leur bonne situation et mettre en œuvre des mesures pour diminuer l'impact de la canicule en lien avec votre CCAS.

Une vigilance particulière devra également être portée **aux manifestations festives, culturelles et sportives organisées sur le territoire communal**, notamment dans le cadre de la Fête de la musique et des nombreuses compétitions ou rassemblements sportifs prévus ce week-end.

Je vous invite, en lien avec les organisateurs, à adapter les modalités de ces événements afin de limiter l'exposition du public, des bénévoles et des participants aux fortes chaleurs ou à les reporter si possible.

À ce titre, il est recommandé :

- de privilégier des horaires décalés en fin de journée ou en soirée, en évitant les périodes les plus chaudes ;
- d'organiser les manifestations dans des espaces ombragés ou végétalisés lorsque cela est possible ;
- de prévoir des points d'eau accessibles gratuitement au public et aux participants, ainsi que des espaces permettant de se rafraîchir ;
- de rappeler régulièrement les consignes de prévention relatives aux risques liés à la chaleur.

Enfin, je vous rappelle que l'arrêté n°PRÉF-CABINET-SDS-SIDPC 26-1/07 du 14 janvier 2026 réglementant le brûlage à l'air libre, les feux de plein air et certaines activités à risques aux fins de prévention de la pollution atmosphérique et des incendies dans le département d'Eure-et-Loir prévoit que **les feux de plein air à caractère festif ou récréatif, les tirs de feux d'artifices et les spectacles pyrotechniques sont interdits si la commune est couverte par un niveau de danger "Météo des forêts" élevé (orange) ou très élevé (rouge).**

Mes services sont à votre écoute et à votre disposition pour vous apporter toutes précisions utiles à l'adresse suivante : pref-defense-protection-civile@eure-et-loir.gouv.fr

Je vous remercie par avance pour votre pleine mobilisation, et vous assure du soutien de l'ensemble des services de l'État dans ce contexte de vigilance renforcée.


Hervé JONATHAN